

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 6 juillet 2020)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret relatif au renouvellement de la convention-cadre sur la coopération transfrontalière au sein de l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD)**

La commission parlementaire des affaires extérieures,

composée de M^{mes} et MM. Julien Spacio, président, Isabelle Weber, Jean-Paul Wettstein, Xavier Hüther, Laurence Vaucher, Edith Aubron Marullaz, Michaël Berly, Sera Pantillon, Patrick Herrmann, Tristan Robert (*en remplacement de Marie-France Matter*), Annie Clerc-Birambeau, Baptiste Hunkeler (*en remplacement de Françoise Jeanneret*) et Arnaud Durini (*en remplacement de Marc Arlettaz*),

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaire de la commission

La commission s'est réunie le 18 septembre 2020 pour traiter le projet de décret qui sera soumis au vote du Grand Conseil et qui porte sur le renouvellement de la convention-cadre sur la coopération transfrontalière au sein de l'agglomération urbaine du Doubs (AUD), signée en 2013.

Pour mémoire, l'agglomération urbaine du Doubs réunit les communes françaises de la communauté de communes du Val de Morteau et les communes suisses de La Chaux-de-Fonds, du Locle et des Brenets. Cet espace permet de renforcer la coopération dans les domaines de la mobilité, de la santé et de la culture.

Le secrétaire général au DDTE, ainsi que M^{me} Sarah Steinweg Clark, administratrice à la Direction de l'Urbanisme, bâtiments et relations extérieures de la ville de La Chaux-de-Fonds et coordinatrice pour la Suisse de la convention AUD, nous rappellent l'historique de ce groupement de coopération transfrontalière et les projets de longue haleine dans lesquels l'AUD s'est investie comme la plateforme de covoiturage dans l'Arc jurassien, le soutien au développement de la ligne des horlogers, de la route des microtechniques et du chemin des rencontres.

À la demande des commissaires, il est donné des précisions concernant la gouvernance et la gestion des fonds. Un Suisse et un Français assument la présidence et la vice-présidence avec un échange des rôles tous les deux ans. C'est une petite structure avec peu de moyens par rapport aux enjeux mais qui permet, malgré tout, de pousser les dossiers et de mieux participer avec les autres organismes de coopération transfrontalière comme Arcjurassien.ch ou la conférence transjurassienne (CTJ).

Les articles de la convention sont identiques à celle précédemment signée le 3 septembre 2013, excepté l'article 9 introduisant un renouvellement tacite. À la question posée sur la perte de contrôle du législatif sur cette dernière, il est répondu que le devoir d'information pouvait être maintenu mais que l'obligation de faire valider un rapport à intervalles réguliers n'est plus considérée comme une nécessité. Les rapports d'activités seront transmis à la CAF.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 22 octobre 2020

Au nom de la commission
des affaires extérieures :

Le président,
J. SPACIO

La rapporteure,
A. CLERC-BIRAMBEAU